



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) : **SAF**

Tél : 04 76 80 42 29

Bénéficiaires : **Dormillouse**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
approvisionnement village	04/06/15	parking	village de Dormillouse	30		30

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) :
Ecureuil Noir FGSDG

Pilotes : Sarret Gilles

A
Le 28/05/15

Autorisation accordée n° 182

Conditions particulières :

- Prévenir le Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

Le Directeur,
A Gap, le 28/05/15
Le Directeur

Bertrand GALTIER

Copie au secteur de : Vallouise

Préconisations du Parc national :

Rester en altitude et dans l'axe de la Vallée.

Vols en rive gauche du torrent de la Biaysse (modification aigles royaux dans les barres en rive droite).

HQ le 28/05/15